

ETUDIANTS : CONSIGNES A RESPECTER DANS LE CADRE DE LA SITUATION D'ÉPIDÉMIE COVID 19

L'épidémie connaît une forte progression : elle menace la santé de tous, quel que soit votre âge.

Certain-e-s étudiant-e-s sont de santé très fragile ; ce sont les premières victimes de la situation. Il est donc impératif que chacun soit responsable et pense aux autres.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des consignes suivantes et de les respecter.

Pour identifier plus facilement les cas contact et les inciter à se faire dépister, nous vous recommandons de télécharger l'application StopCovid.

L'épidémie perturbe notre manière de travailler et même notre vie sociale. Si nous ne sommes pas vigilants au sein et à l'extérieur du campus, nous risquons d'être contaminés et de contaminer les autres, personnels et étudiants.

L'apparition d'un cluster pourrait compromettre la formation en présentiel et donc la qualité de votre formation. Pour que cette épidémie nous affecte le moins possible, il est essentiel que nous puissions conserver un mode de fonctionnement le plus proche possible de la normale. C'est dans votre intérêt évident.

Pour information, les personnes référentes COVID au niveau de l'EPF et dans chaque campus sont :

Référents EPF et référents campus de Sceaux	Référents campus de Montpellier	Référents campus de Troyes
<ul style="list-style-type: none">•Eric SAVATTEO (Directeur)•Anabelle GOMES (DRH)	<ul style="list-style-type: none">•François STEPHAN (Directeur)•Liliane DORVEAUX (Adjointe à la Direction)	<ul style="list-style-type: none">•Arnaud D'ABOVILLE (Directeur)•Anne MATHIEU (Adjointe à la Direction)

1) J'ai des symptômes (fièvre, toux...), que dois-je faire ?

- Vous restez chez vous, avec un minimum de contacts avec l'extérieur et toujours avec masque.
- Vous contactez au plus vite votre responsable de majeure / pédagogique / de bachelor et les services de scolarité pour nous informer de la situation. Vos absences seront ainsi justifiées.

Adresses mail du service scolarité pour chaque campus :

- scolarite_sceaux@epf.fr
- scolarite_montpellier@epf.fr
- scolarite_troyes@epf.fr
- Contactez un médecin
- Faites un test le plus rapidement possible et informez-nous du résultat.

2) J'ai fait un test et le résultat est positif, que dois-je faire ?

- Vous contactez au plus vite votre responsable de majeure / pédagogique / de bachelor et le service scolarité pour nous informer de la situation. Vos absences seront ainsi justifiées.
- Vous transmettez à votre campus et **uniquement aux personnes indiquées ci-dessous, la liste des cas contact à risque** :

A Sceaux :	Cycle L : melanie.goncalves@epf.fr (tél : 01.41.13.01.79)
	Cycle M : sandrine.moenner@epf.fr (tél : 01.41.13.01.69)
	Apprentis, FA et FQ : laurence.serri@epf.fr (tél : 01.41.13.01.71)

A Montpellier :	liliane.dorveaux@epf.fr (tél : 04.99.65.31.05)
------------------------	---

A Troyes :	anne.mathieu@epf.fr (tél : 03.25.70.73.33)
-------------------	---

La Caisse primaire d'assurance maladie va vous contacter pour obtenir la liste de **tous** vos cas contacts.

L'EPF ayant l'obligation de transmettre des informations aux autorités sanitaires, vous devez aussi établir **la liste des cas contact à risque en lien avec l'école** : la liste des étudiants, enseignants, personnels administratifs avec lesquels vous avez été en contact dans les **48h avant l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à votre isolement**.

Qui est cas contact à risque ?

toute personne ayant eu un contact direct avec une personne testée positive dans l'une des situations suivantes **sans mesure(s) de protection efficace (sans port de masque) pendant au moins 15 mn** :

- Etudiant ou enseignant de la même classe ou du même groupe,
- Etudiant, enseignant ou autre personnel :
 - ayant partagé le même lieu de vie (logement, internat, etc.) que le cas confirmé ou probable,
 - ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque,
 - ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
 - ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Pour vous aider à établir cette liste, vous trouverez en annexe des exemples de situations dans lesquelles une contamination a pu survenir.

L'identité de la personne testée positive reste confidentielle.

- Vous êtes placé-e à l'isolement pendant au moins 7 jours :

Cas	Durée de l'isolement	Fin de l'isolement
Cas confirmé symptomatique	7 jours entiers à partir du début des symptômes	Levée de l'isolement si absence de fièvre au 7ème jour. Sinon, isolement maintenu pendant 48h après disparition de la fièvre et consultation avec le médecin traitant.
Cas confirmé asymptomatique	7 jours entiers à partir de la date du prélèvement positif. Si apparition de symptômes au cours de cette période, la période d'isolement est allongée afin qu'elle dure une semaine pleine à compter du 1^{er} jour d'apparition des signes cliniques.	

- La semaine qui suit la levée de l'isolement, le retour au sein de l'EPF est possible, **sous couvert du port rigoureux du masque chirurgical pour les cas positifs et du suivi scrupuleux des mesures d'hygiène et de la distanciation physique.**
- A votre retour, transmettez la fiche d'absences exceptionnelles disponible sur MyEpf :
https://my.epf.fr/etudes/formations/Documents%20Formation/Demande_d_autorisation_d_absences_exceptionnelles.pdf

3) J'ai été déclaré « cas contact » par une personne testée positive, que dois-je faire ?

Si vous êtes contacté-e par l'école ou par la Caisse primaire d'assurance maladie pour vous signaler que vous êtes dans cette situation :

- Vous restez chez vous, avec un minimum de contacts avec l'extérieur et toujours avec masque.
- Si la personne testée positive n'est pas un étudiant ou enseignant ou salarié de l'EPF, vous devez justifier votre absence en nous transmettant, dans un délai de 7 jours maximum, le courrier de la CPAM vous informant que vous êtes cas contact.
- Vous êtes placé-e en quarantaine et vous devrez réaliser un **test RT-PCR** :
 - **à 7 jours** du dernier contact à risque avec le cas confirmé si vous n'avez pas de symptômes,
 - **immédiatement** si des symptômes apparaissent au cours des 7 premiers jours de la quarantaine.
- Vous contactez au plus vite votre responsable de majeure / pédagogique / de bachelor ainsi que le service scolarité pour nous informer de la situation. Vos absences seront ainsi justifiées.

Adresses mail du service scolarité pour chaque campus :

- scolarite_sceaux@epf.fr
- scolarite_montpellier@epf.fr
- scolarite_troyes@epf.fr

- Effectuez un test de dépistage selon les consignes qui vous seront communiquées.
- La quarantaine est levée si le résultat du test est **négatif**.
- En cas de **positivité du test**, la procédure prévue au point 2 s'applique.
- La semaine qui suit la levée de l'isolement, le retour au sein de l'EPF est possible, **sous couvert du port rigoureux du masque grand public pour les contacts à risque dont le test est négatif, et du suivi scrupuleux des mesures d'hygiène et de la distanciation physique**.
- A votre retour, transmettez la fiche d'absences exceptionnelles disponible sur MyEpf :
https://my.epf.fr/etudes/formations/Documents%20Formation/Demande_d_autorisation_d_absences_exceptionnelles.pdf

4) Je suis en isolement ou en quarantaine, comment puis-je suivre les cours ?

Prenez contact avec vos camarades de promotion pour rattraper vos cours. Des documents sont aussi à votre disposition sur Moodle.

ANNEXE : Aide pour le traçage des contacts

Vous allez devoir communiquer à la CPAM et à l'EPF les noms des personnes qui ont pu être contaminées lors de contacts sans port de masque et respect des gestes barrière.

L'EPF va vous demander la liste des étudiants et personnels qui pourraient être concernés.

En remontant 48h avant l'apparition des symptômes :

- Quels ont été vos jours de présence sur le campus ?
- Quelles sont les personnes avec lesquelles vous avez déjeuné, pris un café, fumé, etc.. à moins d'1 mètre ?
- Avez-vous fait un déplacement en voiture ou en transport en commun avec d'autres personnes qui ne portaient pas le masque ?
- Avez-vous participé à des réunions, activités sportives, soirées ou autres au cours desquelles vous avez été en contact avec des personnes qui ne portaient pas le masque ?

Merci de préciser à votre interlocuteur au sein de l'EPF :

- Le nom et prénom de l'étudiant ou personnel qui est un cas contact à risque,
- Les circonstances de la contamination (lieu, activité)